

REUNION DU VENDREDI 12 AVRIL 2013

L'AN DEUX MIL TREIZE, LE DOUZE AVRIL A DIX-HUIT HEURES Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GREFFIN, Maire de SALLENELLES.

Étaient présents : Mesdames DUPUIS Thérèse - MASSELIN Yolande - MARTINOFF Jacqueline
Messieurs LEMARCHAND Laurent -LEGOUPIL Jacques - FONTAINE Thomas
ROSSIGNOL Etienne

Étaient excusés : Monsieur BUSSON Christophe qui a donné pouvoir à Mr Jean-Louis GREFFIN
Monsieur Frédéric GEOFFROY qui a donné pouvoir à Mr Thomas FONTAINE

Monsieur Thomas FONTAINE a été élu secrétaire de séance.

Le Compte-rendu de la séance du 02 Avril 2013 ne soulève aucune remarque.

1 / Approbation du Compte Administratif 2012.

Le Conseil Municipal, en présence de Mr JOUVIN, receveur municipal, examine le compte administratif de la commune pour l'année 2012.

Après avoir pris connaissance, chapitre par chapitre de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, le conseil municipal, en l'absence de Monsieur le Maire qui a quitté la salle, et sous la présidence de la doyenne d'âge, Madame Thérèse DUPUIS, approuve à l'unanimité le compte administratif avec les chiffres suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes :	164 443, 40 €
Résultat antérieur reporté :	113 546, 77 €
Dépenses :	130 631, 36 €

Excédent : 147 358, 81 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes :	17 324, 58 €
Dépenses :	29 671, 68 €
Déficit antérieur reporté :	4 028, 58 €

Déficit : 16 375, 68 €

Votes pour : 7 Vote contre : 0 Abstention : 0

...suite de la réunion du 12 avril 2013.....

2/ Vote du compte de gestion 2012 :

Le conseil municipal en présence de Mr JOUVIN, receveur municipal, examine le compte de gestion de la commune pour l'année 2012.

Le compte de gestion étant en parfaite concordance avec le compte administratif de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité le compte de gestion pour l'année 2012.

Vote pour : 10 Vote contre : 0 Abstention : 0

3/ Affectation du résultat :

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement d'un montant de 147 358, 81 € de la manière suivante :

- Versement au compte 1068 : **27 358, 81 €**
- Report au 002 : **120 000 €**

Vote pour : 10 Vote contre : 0 Abstentions : 0

4/ Vote des taux d'imposition 2013 :

Monsieur le Maire propose que les taux d'imposition 2013 restent inchangés par rapport à l'année 2012

- Taxe d'habitation : 10,86 %
- Foncier bâti : 21,07 %
- Foncier non bâti : 28,27 %

Le conseil approuve à l'unanimité cette décision.

Vote pour : 10 Vote contre : 0 Abstentions : 0

5/ Attribution des subventions aux associations :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune est sollicitée par de nombreuses demandes de subventions auxquelles nous ne pouvons pas répondre favorablement.

Compte-tenu du budget de la commune, seules les associations suivantes se verront attribuer une subvention au cours de l'année 2013 :

- Amicale des Anciens Combattants : **80 €**
- Amicale des Sapeurs-pompiers d'Amfréville : **80 €**
- Amis de la bibliothèque d'Amfréville : **60 €**
- Association "les resto du Cœur à Cabourg : **90 €**
- Association Café-Vanille-Chocolat : **200 €**
- Association Fanfare d'Amfréville : **180 €**
- Association Saint-Vincent de Paul à Ranville **90 €**

.....suite de la réunion du 12 avril 2013

- Comité de Jumelage Amfreville-Sallenelles :	150 €
- Conseil des Parents d'élèves Collège A.Kastler :	60 €
- Parents d'élèves École d'Amfreville :	60 €
- Parents d'élèves École de Bréville-les-Monts :	60 €
- Association les Bouchons du Cœur du Calvados :	50 €

Vote pour : 10 Vote contre : 0 Abstentions : 0

6/ Vote du Budget Primitif 2013 :

Le conseil municipal, en présence de Mr JOUVIN, receveur municipal, examine le budget primitif de la commune pour l'année 2013.

Après avoir pris connaissance, chapitre par chapitre de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, le conseil municipal approuve le budget primitif avec les chiffres suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : **267 792 €**

- Recettes :	147 792 €
- Résultat antérieur reporté :	120 000 €
- Dépenses :	267 792 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : **87 148, 68 €**

- Recettes :	87 148, 68 €
- Dépenses :	70 773, 00 €
- Déficit antérieur reporté :	16 375, 68 €

Vote pour : 10 Vote contre : 0 Abstentions : 0

L'ensemble des ordres du jour étant vu et aucun sujet abordé
La séance est levée à 19 heures 20 minutes..

Le Maire

Le Secrétaire

Le Conseil Municipal